

2024_43_Jurys_Examens_DESU_Préparation_examen_accès_CRFPA

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE:

Article 1:

Le jury du Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires **Préparation de l'examen d'accès au Centre Régional de Formation professionnelle des Avocats (DESUEJ préparation examen d'accès au CRFPA)** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Présidente</u> : Mme Emmanuelle **BONIFAY** <u>Suppléante</u> : Mme Muriel **GIACOPELLI**

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- M. Emmanuel PUTMAN
- Mme Caroline SIFFREIN-BLANC

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Sans objet

<u>Article 2</u>: Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 28 M 120 W

Pour le Président et par délégation, Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique